

**Standing Committee on the Status of
Women**



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

**Comité permanent de la condition
féminine**

Ottawa, le 22 juin 2017

L'honorable Jody Wilson-Raybould
Ministre de la Justice et procureure générale du Canada
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce EMB 5240
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Objet : Projet de loi C-337, Loi modifiant la Loi sur les juges et le Code criminel (agression sexuelle)

Le 12 mai 2017, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes a fait rapport du projet de loi C-337, Loi modifiant la Loi sur les juges et le Code criminel (agression sexuelle), à la Chambre des communes avec propositions d'amendement. La Chambre a par la suite approuvé le projet de loi et l'a transmis au Sénat le 15 mai dernier. Le projet de loi a pour objectifs :

- que seules soient admissibles à la magistrature les personnes qui ont suivi un cours de perfectionnement complet en matière de droit et de contexte social relatifs aux agressions sexuelles;
- que cette formation sur le droit relatif aux agressions sexuelles soit élaborée en consultation avec des survivants d'agression sexuelle ainsi que des groupes et des organismes qui les aident;
- d'exiger du Conseil canadien de la magistrature qu'il produise un rapport sur les colloques de perfectionnement juridique portant sur les questions liées au droit relatif aux agressions sexuelles et;
- que, dans le cadre d'une poursuite intentée devant un juge sans jury, les motifs fournis oralement ou par écrit par un juge à l'appui de toute décision relative à une affaire d'agression sexuelle fassent partie du procès-verbal des débats ou soient donnés par écrit.

Compte tenu des témoignages entendus au cours de l'étude du projet de loi, le Comité encourage la Ministre de la Justice et procureure générale du Canada à souligner aux gouvernements provinciaux et territoriaux la nécessité d'offrir la formation en matière de droit relatif aux agressions sexuelles et de contexte social à davantage d'intervenants. Plusieurs témoins ont décrit l'importance d'une telle formation pour toutes les personnes qui jouent un rôle dans l'administration de la justice pénale et dans

les affaires concernant une agression sexuelle, incluant les juges des cours supérieures et provinciales, les procureurs de la Couronne, les avocats de la défense et les forces policières.

En outre, le Comité souhaite que la Ministre de la Justice et procureure générale du Canada encourage fortement ses homologues provinciaux et des territoriaux à rendre accessibles électroniquement les transcriptions des audiences concernant une agression sexuelle pour tous les tribunaux relevant de leur compétence dans une base de données interrogeable afin que quiconque dispose d'une connexion Internet ait accès aux décisions actuellement consignées, mais qui ne sont pas encore rendues publiques. Elaine Craig, professeur associée à la Faculté de droit, Dalhousie University, a indiqué lors de son témoignage devant le Comité « qu'il est indéniable que des décisions écrites procurent un niveau de transparence et de reddition de comptes au public, ce que l'on n'a pas dans le cas des décisions rendues de vive voix ».

Le Comité demande que la ministre de la Justice et procureure générale du Canada l'informe à la première occasion des résultats de ces discussions avec ses homologues provinciaux et territoriaux.

Le texte du projet de loi C-337 peut être consulté au : <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-337/troisieme-lecture>

Pour plus de détails sur l'étude du projet de loi C-337 par le Comité permanent de la condition féminine consultez le <http://www.noscommunes.ca/Committees/fr/FEWO/StudyActivity?studyActivityId=9426165>

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Marie-Hélène Sauvé, greffière du Comité, au (613) 995-9116 ou à l'adresse fewo@parl.gc.ca.

Je vous prie de recevoir mes plus cordiales salutations.



Marilyn Gladu
Présidente du Comité permanent de la condition féminine
Chambre des communes